



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Avis public est donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors des séances que son Conseil a tenues :

- le 17 mars 2026, le Règlement autorisant l'acquisition et l'installation de nouveaux systèmes de sécurité dans les bâtiments municipaux et décrétant un emprunt de 378 000 \$ (2026, chapitre 21) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 13, 14, 15 et 16 et 17 avril 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 22 juin 2026;
- le 7 avril 2026, le Règlement autorisant les travaux de remplacement de l'émissaire pluvial de la rue des Bernaches et décrétant un emprunt de 610 000 \$ (2026, chapitre 32) lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 22 juin 2026;

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 26 juin 2026.

M^e Nathalie Bohémier, greffière